

ACCUEILLIR DES ÉLÈVES DE 3^{ÈME} EN STAGE DÉCOUVERTE



De quoi parle-t-on ?

Accueillir un.e élève de 3^{ème} en stage, est la relation Ecole-Entreprise la plus populaire auprès du grand public. Son but est de permettre aux jeunes de 3^{ème} (âgé.e de 14 ans ou plus) de s'immerger en milieu professionnel sur une durée de 3 à 5 jours, sans la présence directe d'un membre enseignant.

Pourquoi agir ?

En plus de permettre aux élèves de confirmer ou d'infirmer un premier choix d'orientation professionnelle, ce stage permet d'enrichir leurs connaissances en leur faisant découvrir, lors de leur immersion en entreprise, le secteur du Transport et de la Logistique, les métiers, les filières de formations et les besoins des entreprises :

- De donner un aperçu concernant la réalité concrète du travail pour permettre de déconstruire certains préjugés.
- De communiquer sur les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers.

Ce stage est également l'occasion pour les jeunes élèves d'échanger, hors du contexte scolaire ou familial, avec des personnes du monde professionnel et de l'entreprise sur leurs expériences, aspirations et parcours.

Ce premier stage dans le parcours des élèves est souvent marquant et permet de casser certaines représentations erronées.

Comment faire ?

Au fur et à mesure de votre expérience, vous développerez de bonnes pratiques. Elles sont nécessaires pour renforcer l'intérêt pédagogique de la période d'immersion en milieu professionnel.

Voici quelques pistes de réflexions :

1. Développer un lien avec l'établissement scolaire pour optimiser l'accueil

Pour structurer sa démarche et gagner en efficacité, il est recommandé de développer des liens durables avec les collègues¹. Ainsi l'établissement scolaire connaîtra mieux le secteur d'activité et les métiers de l'entreprise accueillante, ainsi que ses contraintes.

N'hésitez pas à sensibiliser les établissements sur votre culture d'entreprise et notamment sur l'égalité et la mixité.

Au cours du premier trimestre de 3^{ème}, les élèves commencent à élaborer un projet professionnel et débutent leurs démarches de recherche de stages en adéquation avec leurs aspirations.

Des temps en classe sont souvent prévus pour aider les élèves à rédiger leurs CV et lettres de motivations. A ce moment-là votre entreprise peut intervenir en proposant des interventions en classe afin de présenter vos possibilités de stage.

Pour ce faire vous devez :

- Identifier la personne référente pour participer à l'accueil des jeunes stagiaires.
- Prendre contact avec le collègue pour faire part de votre offre de stage, tout en précisant les conditions d'organisation d'accueil des stagiaires.
- Co-construire avec l'établissement une semaine « type » de stage.

2. Les démarches

Avant le stage :

• Vous pouvez échanger avec l'équipe pédagogique sur les objectifs et déroulement du stage, ou pour intervenir sur les codes de l'entreprise en classe.

• Demandez à l'établissement scolaire une convention de stage qui doit être signée par le collègue, l'entreprise et les parents de l'élève. Cette convention précise :

- les objectifs pédagogiques
- le nom de l'élève ou des élèves concerné.e.s
- l'organisation prévue (calendrier, horaires, nature des tâches confiées, conditions d'encadrement et de suivi).

Les élèves demeurent sous statut scolaire durant la période où ils sont en milieu professionnel. Le.la chef.fe d'entreprise s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des élèves qui lui sont confiés. Il.elle doit également s'assurer de posséder une assurance responsabilité civile prenant en compte l'accueil des élèves. En cas de nécessité, il.elle est tenu.e d'informer l'établissement scolaire des éventuelles difficultés rencontrées avec l'élève (absences, etc.).

• Le stage doit être encadré par deux tuteurs : un.e enseignant.e pour le bon déroulement du stage et un.une professionnel.le de l'entreprise qui rédigera une appréciation sur son déroulement.

Le(s) tuteur(s) finalise(nt) l'organisation de la semaine de stage de l'élève en fonction de leur agenda et de celui de leurs éventuels collègues, qui contribuent à l'accueil du jeune. Ils.elles préparent (et/ou coconstruisent les outils d'information qui seront délivrés à l'élève).

Dans les sites qui le permettent, il est recommandé de programmer un parcours de découverte des différentes composantes de votre entreprise, se déployant sur les cinq jours du stage

Points de vigilance : les élèves de 3^{ème} sont mineurs.

Le stage s'inscrit dans un emploi du temps et ne peut avoir lieu durant les vacances scolaires. Très souvent, les semaines de stage de 3^e sont programmées sur le mois de décembre.

Les établissements scolaires ont la possibilité de les prévoir à d'autres moments de l'année, ce qui peut dans certains cas faciliter l'accueil des élèves dans votre entreprise. N'hésitez pas à en parler à vos interlocuteurs au sein des collèges.

1 Prendre contact avec votre délégué régional AFT : www.aft-dev.com

Pour obtenir les coordonnées des établissements scolaires de proximité : www.choisis-ton-avenir.com/formations

Pendant le stage :

Durant la période de stage, l'élève observe les professionnels au travail, leur pose des questions. Il peut aussi visiter l'entreprise et analyser brièvement le rôle de chaque service.

L'élève peut, sous le contrôle des personnels responsables de son encadrement en milieu professionnel, participer à des activités de l'entreprise d'accueil, à des essais ou des démonstrations sans toutefois accéder aux matériels de l'entreprise, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le Code du travail.

Lors de ces périodes d'observation, si des femmes font partie de vos salariés, elles peuvent également être marraines. Prévoyez, pour tous les élèves, un temps où ces salariées témoignent de leurs expériences et parcours pour ainsi casser l'image masculine du secteur du transport et de la logistique.

Elles pourront témoigner de leurs parcours, leur métier, des difficultés rencontrées, de leur motivation. Cela permettra aux jeunes filles de découvrir le secteur pour faire évoluer leurs idées sur le milieu et potentiellement susciter des vocations.

Après le stage :

Le tuteur ou un membre de votre entreprise peut participer au jury devant lequel l'élève présentera oralement son rapport de stage.

A l'issue de la période en entreprise, n'hésitez pas à faire connaître vos opportunités de stage ou d'apprentissage (pour la suite) en mettant en avant l'image de vos élèves stagiaires filles et garçons.

Pour vous aider à l'accueil de jeune

Vous pouvez vous appuyer sur « TutoPrév », un outil mis en place par l'INRS : www.inrs.fr/tutoprev

Cette démarche permet de structurer une approche du risque et s'adresse à tous les arrivants dans l'entreprise, quel que soit leur statut (stagiaire, apprenti, CDD, CDI, intérimaire...)

Stage de 3^{ème}, des informations pour accompagner l'organisation et le suivi du stage :

www.education.gouv.fr/stage-de-3e-des-informations-pour-accompagner-l-organisation-et-le-suivi-du-stage-306708

Pour aller plus loin

• Code de l'éducation

www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006166604/#LEGISCTA000006166604

• Le guide IMS-entreprendre :

Pour optimiser l'accueil en stage d'élève de troisième : www.education.gouv.fr/media/72561/download

• Sur la même idée, vous pouvez également accueillir des élèves de lycées professionnels ou d'enseignement supérieur dans votre entreprise dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel. Tous les enseignements professionnels comportent des périodes de formation en milieu professionnel obligatoires, dont la durée varie en fonction du diplôme préparé.

En savoir plus

• <https://eduscol.education.fr/666/periodes-de-formation-en-milieu-professionnel-pfmp>

• Les établissements préparant des diplômes du transport et de la logistique sont référencés sur www.choisis-ton-avenir.com